

AUTEUIL ET PASSY
DE LA RÉVOLUTION À L'ANNEXION

Histoire de Paris

Collection dirigée par Thierry Halay

L'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France est un vaste champ d'étude, quasiment illimité dans ses multiples aspects.

Cette collection a pour but de présenter différentes facettes de cette riche histoire, que ce soit à travers les lieux, les personnages ou les événements qui ont marqué les siècles.

Elle s'efforcera également de montrer la vie quotidienne, les métiers et les loisirs des Parisiens et des habitants de la région à des époques variées, qu'il s'agisse d'individus célèbres ou inconnus, de classes sociales privilégiées ou défavorisées.

Les études publiées dans le cadre de cette collection, tout en étant sélectionnées sur la base de leur sérieux et d'un travail de fond, s'adressent à un large public, qui y trouvera un ensemble documentaire passionnant et de qualité.

A côté de l'intérêt intellectuel qu'elle présente, l'histoire locale est fondamentalement utile car elle nous aide, à travers les gens, les événements et le patrimoine de différentes périodes, à mieux comprendre Paris et l'Ile-de-France.

Déjà parus

Jacqueline VIRUEGA, *La bijouterie parisienne : Du Second Empire à la Première Guerre mondiale*, 2004.

Jacques LANFRANCHI, *Les statues des grands hommes à Paris*, 2004.

Jean-Pierre THOMAS, *Le guide des effigies de Paris*, 2002.

Juliette FAURE, *L'Arsenal de Paris*, 2002

Jean-Paul MARTNEAUD, *Les ordres religieux dans les hôpitaux de Paris*, 2002.

Robert VIAL, *Histoire des hôpitaux de Paris en 400 dates*, 1999.

Robert VIAL, *Histoire de l'enseignement des hôpitaux de Paris*, 1999.

Victor DEBUCHY, *La vie à Paris pendant le siège 1870-1871*, 1999.

Thierry HALAY, *Paris et ses quartiers*, 1998.

J. Paul MARTINEAUD, *Une histoire de l'Hôpital Lariboisière*, 1998.

Michèle VIDERMAN, *Jean Ramponneau, Parisien de Vignol*, 1998.

HUBERT DEMORY

**AUTEUIL ET PASSY
DE LA RÉVOLUTION À L'ANNEXION**

PRÉFACE DE PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

L'Harmattan
5-7, rue de l'École-Polytechnique
75005 Paris
France

L'Harmattan Hongrie
1053 Budapest
Kossuth L.u. 14-16
HONGRIE

L'Harmattan Italia
Via Bava, 37
10214 Torino
ITALIE

© L'Harmattan, 2005
ISBN : 2-7475-7992-1
EAN : 9782747579926

A mon épouse Marie-Christine,
le premier critique de tous mes écrits,
qui sait si bien organiser mon environnement
pour me permettre de raconter
ces parcelles de l'histoire de France.

PRÉFACE

UN FASCINANT VOYAGE DANS UN PASSÉ QUI NOUS EST PRÉCIEUX.

70 ans constituent une belle course pour un être humain ; pour des lieux intemporels, une courte étape.

Si apprendre, c'est se retrouver, nous avons plus que jamais besoin de ce temps précieux de mémoire, « ce beau navire », comme écrivait Apollinaire dans la chanson du mal aimé.

Il ne s'agit pas de réveiller des nostalgies ou de comparer des époques mais de découvrir avec curiosité les hommes et les femmes d'un temps et de pénétrer dans leur vie quotidienne.

Dans un monde agité et inquiet, prendre quelques instants pour regarder ceux qui nous ont précédés, savoir comment ils vivaient, comment ils ont su faire face aux difficultés qui les assaillaient, leurs instants de joie et de tristesse. Gardons-nous d'oublier que les habitants de nos petits villages ont traversé des heures douloureuses, ont connu les drames de la Révolution et des guerres. Ils ont subi avec courage tous ces chocs. Il nous est ainsi permis de réfléchir à nos propres épreuves et de recevoir une leçon d'humilité.

En nous rappelant cette époque avec sérieux et rigueur, Hubert DEMORY se comporte en historien et en chroniqueur fidèle, ce qui donne à son livre un caractère de référence.

Pierre-Christian TAITTINGER
Ancien Ministre
Maire du XVI^e arrondissement

* * *

INTRODUCTION

“Mesdames et Messieurs,

Selon la mission que votre Société a bien voulu nous confier, nous nous sommes transportés aux Archives de Paris et y avons consulté moult documents, notamment la série Vquater 1 à 3 pour Auteuil et Vquater 50 à 53 pour Passy, qui nous permettent aujourd'hui de présenter devant votre assemblée un rapport précis sur les activités des communes d'Auteuil et de Passy de 1790, date de l'élection des premiers maires, à 1860, date de l'annexion pure et simple de ces communes pour former le XVI^e arrondissement de Paris.

Selon les usages de notre profession, nous avons réalisé des recoupements avec divers ouvrages déjà publiés afin de ne retenir que ce qui nous paraissait véridique, sous réserve de nouveaux témoignages.”

Mon métier de contrôleur de gestion est pour beaucoup dans le style de cette introduction, mais cela fait près de vingt ans que je hante les salles de lecture des Archives de Paris, de la Bibliothèque Administrative de la Ville de Paris, des Archives Nationales, de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, des Archives Historiques de l'Archevêché de Paris et de quelques bibliothèques plus spécialisées : CNAM, Forney, Protestantisme, Arsenal, Horticulture, CCIP, etc.

Il m'a bientôt paru intéressant de regrouper dans un même ouvrage ce qui s'est passé dans nos villages pendant leurs 70 ans d'existence. A la Révolution, Passy comptait environ 2.500 habitants mais ils ne seront plus que 1.869 en 1800, et Auteuil atteignait tout juste le millier ; à l'Annexion, il y aura 18.000 habitants à Passy et 6.300 à Auteuil.

Dans les pages qui suivent, où l'on pourra retrouver certains articles déjà publiés dans Le Village, mensuel du Syndicat d'Initiative du XVI^e arrondissement, vous pourrez comprendre les difficultés rencontrées par les maires de ces

communes pour faire face à ce formidable accroissement de population et servir au mieux les intérêts et le bien-être de leurs concitoyens. Dans certains cas je me suis permis de continuer l'histoire au-delà de 1860 afin de ne pas laisser un épisode en suspend.

Enfin il est bien évident que toute l'histoire d'Auteuil et de Passy, pendant ces 70 ans, n'est pas réunie ici ; de nombreux épisodes, notamment pendant la Révolution, ont déjà été publiés dans le bulletin de notre Société et de plus nombreux encore restent à découvrir dans les cartons des Archives Nationales et des Archives de Paris.

Mais d'abord, rappelons brièvement comment se sont constituées ces deux communes.

Hubert DEMORY

*Vice-président de la Société Historique d'Auteuil et de Passy
Membre de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen*

* * *

TROIS PAROISSES MAIS DEUX VILLAGES

On entend souvent dire que le XVI^e arrondissement est constitué de trois villages : Auteuil, Chaillot et Passy. Cela n'est pas exact, car si Chaillot était bien une paroisse, ce ne fut jamais une municipalité, un village au sens actuel du terme. Rappelons rapidement l'histoire des terres qui constituent aujourd'hui notre XVI^e arrondissement.

Ainsi que le rapporte Auguste Doniol dans son *Histoire du XVI^e arrondissement*, il existait, dès le début du VII^e siècle, un village à Nigeon : “ *Le centre de cet antique village se trouvait aux alentours du Trocadéro. Les habitants de Nigeon se répandirent peu à peu des deux côtés de la colline de Passy : les uns se dirigèrent vers l'occident et y bâtirent Auteuil, les autres s'établirent plus près de Paris et créèrent ainsi le village de Chail, qui est devenu Chaillot et fut réuni au domaine du Roi.*”

D'après l'*Histoire de Paris et de tout le diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf, Notre-Dame d'Auteuil fut, en 1192, érigée en paroisse sous la dépendance de l'abbaye de Sainte-Geneviève, laquelle était seigneur d'Auteuil ; son territoire, immense, couvrait alors tout le XVI^e arrondissement actuel plus Boulogne-Billancourt, à l'exception du quartier de Chaillot. En 1343, Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine fut détachée de la paroisse d'Auteuil et érigée en paroisse autonome sous la dépendance de l'abbaye des Dames de Montmartre. Enfin, en 1671, la chapelle Notre-Dame de Grâce de Passy fut détachée (et on pourrait ajouter “moyennant finances”) de la paroisse d'Auteuil et érigée en paroisse sous la dépendance des Barnabites.

En ce qui concerne Chaillot, sa chapelle, dédiée à Saint-Pierre, fut donnée au prieuré de Saint-Martin-des-Champs lors de la fondation de celui-ci par le roi Henri I^{er} (1031-1060), ce qui fut confirmé en 1097 par une bulle du pape Urbain II. Il semble que ce soit à cette époque que Saint-Pierre-de-Chaillot fut érigée en paroisse puisque la bulle du pape Callixte II, de l'an 1119, la cite dès le début de la liste de toutes les cures de la dépendance du prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Jusqu'à la Révolution, le curé de cette paroisse sera à la nomination du prieur de Saint-Martin.

En 1651, Henriette de France, reine d'Angleterre, fonda le couvent de la Visitation Sainte-Marie et lui apporta, pour s'y établir, la seigneurie de Chaillot. Le couvent étant exempté de la taille, l'intégralité de cet impôt revint à la charge des quelques habitants de Chaillot qui s'en plainquirent au roi, et obtinrent, en juillet 1659, que Chaillot fût érigé en faubourg (on écrivait jadis : faux-bourg) de Paris. Fin 1659, la porte de Paris, située près du pont de la Concorde et qui donnait accès à Chaillot, fut surnommée par le peuple : "Porte de la Conférence", en hommage aux négociations menées sur la Bidassoa pour préparer le traité des Pyrénées, et donc tout naturellement le faubourg de Chaillot devint : "le faubourg de la Conférence" ainsi que le rapporte le RP Lobineau dans son "Histoire de la Ville de Paris" publiée en 1735.

Mais seule la partie de Chaillot n'appartenant pas au couvent était faubourg de Paris ; aussi l'absence de barrière d'octroi, au centre de Chaillot, permettait de faire passer, la nuit, des charrettes de vins et des troupeaux entiers sans payer les taxes. Après plusieurs tentatives pour faire cesser cette contrebande, la construction, de 1783 à 1787, du mur des Fermiers généraux mit fin à ce trafic en enfermant totalement Chaillot, y compris le couvent de la Visitation Sainte-Marie, dans la ville de Paris, mais sans toutefois mordre sur le territoire de Passy.

Par lettres patentes de Louis XVI, de début décembre 1789, il fut décidé de créer, dans chaque paroisse, une municipalité. Ainsi, Passy aura son premier maire le 1^{er} février 1790, de même qu'Auteuil, qui englobait encore Billancourt, mais pas Chaillot qui, pour l'administration révolutionnaire, n'existait pas. Il n'y aura donc jamais de maire de Chaillot ni de commune de Chaillot.

C'est pourquoi lorsqu'en juin 1859 fut votée la loi d'annexion des villages, seuls les villages de Passy et d'Auteuil furent cités. Pire, le nom de Chaillot ne fut même pas utilisé pour la dénomination de son quartier, puisque celui-ci fut appelé : quartier des Bassins, en tenant compte des réservoirs d'eau de Seine, alors situés sur l'emplacement de la place des Etats-Unis actuelle, et remplis par la pompe à feu des frères Périer. Après la démolition de ces réservoirs en 1881, le quartier reprit, par décret du 20 avril 1896, le nom de Chaillot. Quant à Billancourt, situé de l'autre côté des fortifications, il fut détaché de la commune d'Auteuil et rattaché à Boulogne-sur-Seine ; et ce ne sont pas les quelques parcelles prises à Boulogne-Billancourt, entre 1925 et 1930, après la démolition des fortifications, qui viendront compenser cette annexion

Ainsi donc, si le XVI^e arrondissement est bien composé des paroisses d'Auteuil, de Chaillot et de Passy, il n'est le regroupement que de deux villages : Auteuil et Passy.

* * *

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

* * *

LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ DE PASSY

Le 14 décembre 1789, l'Assemblée nationale vote le décret d'application sur les municipalités. Le *corps municipal* est élu pour deux ans ; il est composé d'un maire, d'un nombre de membres fixé selon le nombre d'habitants de la commune, d'un nombre de notables au double du nombre des membres élus précédents et d'un procureur de la commune. Sont électeurs les citoyens de 25 ans et plus, présents depuis plus d'un an dans la commune et *payant une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail*.

Le dimanche 17 janvier 1790, Dom Clément Noguères, barnabite curé de Passy depuis 1773, lit, après son prône, le décret de l'Assemblée Nationale. Le dimanche 24, il annonce la convocation des électeurs pour le lundi 1^{er} février ; la convocation est affichée sur la porte de l'église.

Comme dans toutes les communes de France, le lundi 1^{er} février 1790, dès 8 heures 30, les cloches de Notre-Dame de Grâce de Passy sonnent à toutes volées pour appeler les électeurs, car l'église est la seule salle suffisamment grande pour accueillir tout le monde. En tant que syndic municipal, Louis-Guillaume le Veillard, propriétaire des Eaux de Passy, ouvre l'assemblée en donnant la parole à M. Siot de Saint Pol, avocat ès conseils du Roi, prévôt de la juridiction, qui explique l'objet de la convocation. Puis le Veillard contrôle et valide les 126 citoyens de Passy-les-Paris autorisés à voter. Les votes sont à bulletins secrets, chaque électeur devant noter sur un papier le nom de son choix, puis plier le papier et le déposer dans l'urne à l'appel de son propre nom. Pour ceux qui ne savent pas écrire, il y a deux clercs à leur disposition.

Les premières élections sont celles du bureau de l'assemblée électorale, à choisir parmi les électeurs. Tout

d'abord le président de l'assemblée : M. de Beaupré reçoit 27 voix, le Veillard 16, Vacquerie 14, Siot de Saint Pol 13, etc. M. de Beaupré est proclamé président de l'assemblée et aussitôt le Veillard lui cède la place. Après un discours, M. de Beaupré fait procéder à l'élection du secrétaire de l'assemblée : Anne Urbain Bourget, notaire de Passy, est élu avec 30 voix ; puis on élit trois scrutateurs, ce seront : Boudegout, Dussault et Vacquerie.

Le bureau ainsi constitué, on peut procéder à l'élection du corps municipal. M de Beaupré rappelle qu'au dernier recensement l'assemblée de la population de la paroisse en hommes, femmes et enfants s'élève à 2.400 âmes, ce qui donne à élire six membres à la municipalité, un procureur de la commune et douze notables.

Pour l'élection du maire, il y a 115 votants (déjà des abstentionnistes !) : "*M. le Veillard, père,*" reçoit 67 voix, Vacquerie 33, Dussault 6, etc. Louis-Guillaume le Veillard est donc proclamé premier maire de Passy.

Pour l'élection des cinq autres membres, il y a 108 votants. Sont élus : Chabanne avec 80 voix, Saint Martin 62, Clereaux 59, Pharoux 59, Ollivier 59.

L'élection du procureur de la commune est beaucoup plus difficile car il faut avoir 50% des voix. Après trois tours de scrutins, le troisième ne comprenant que les deux candidats arrivés en tête lors du second tour, Gabriel Jean Pierre Vacquerie de Beauvais, commandant en second de la garde nationale de Passy-les-Paris, est élu et fait tout de suite un discours sur le respect de la loi.

Enfin c'est l'élection des douze notables, mais il ne reste plus que 93 votants. Sont élus : Dandumont avec 54 voix, Latour 52, Page 50, Puiseux 49, Jacques Ollivier 45, Magnant 42, Etienne Gréminy 42, Ollivier (charron) 40, Dussault 33, Boudegout 33, Devèze 31 et Bouchy 27. L'assemblée se retire fort tard dans la soirée après des pauses pour les repas.

Mercredi 3 février 1790, à 9 heures du matin, a lieu la première réunion du conseil municipal de Passy, *dans la salle ordinaire* (sans plus de précision). Il s'agit pour le conseil d'élire son secrétaire-greffier et son trésorier. Le notaire Anne Urbain Bourget est élu à l'unanimité ; et comme le conseil estime que le montant des recettes et des dépenses de la commune ne justifie pas d'avoir un trésorier particulier, il est décidé que Bourget sera aussi le trésorier de la commune.

Il ne reste plus qu'une seule formalité, imposée par le décret de l'Assemblée Nationale : le serment.

Le dimanche 14 février 1790, le commandant en chef et l'état-major de la garde nationale de Passy se rendent chez le maire, où se sont rassemblés tous les élus, et les escortent jusqu'à Notre-Dame de Grâce de Passy. Dom Clément Noguères, *en surplis et étole*, les accueillent à la porte de son église et leur fait un discours avant la *messe en actions de grâces de la formation de la nouvelle municipalité de Passy*.

Après la messe, toute la paroisse se rend dans la cour royale du château de la Muette, *comme lieu plus opportun à cause de son étendue*, où le Veillard, nouveau maire, prononce un discours, du haut du perron, précisant que s'il commet des fautes dans son administration cela sera uniquement dû à son inexpérience et non à son intention. Vient le moment du serment : “ *Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi, et de maintenir de tout notre pouvoir la constitution du Royaume, décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi.*” Puis c'est au tour de l'assemblée. Une deuxième fois le Veillard lit le serment et chacun crie : “ *Je le jure !* “.

L'assemblée chante le *Te Deum*, puis revient à l'église. Bourget, le secrétaire-greffier, ajoute dans son rapport (Archives de la Seine 4AZ 9 dossier 432) : “ *Messieurs de la Garde Nationale ont eu l'honnesteté de reconduire Messieurs du Conseil général jusque chez Monsieur le Maire.* “

La municipalité de Passy est enfin prête à fonctionner.

Signalons, parmi les noms cités :

- Dom Clément Noguères, il mourra en 1790 avant d'avoir à prêter serment
- le Veillard, il sera guillotiné en 1794
- Dussault, il sera maire de Passy de 1791 à 1793 puis de 1795 à 1808
- Devèze, il sera maire de Passy de 1793 à 1795
- Dandumont, il sera le président du Comité révolutionnaire de Passy
- Boudegout, il sera l'adjoint de Dandumont et fera tomber beaucoup de têtes.

En ce qui concerne Auteuil, ce fut le même processus (et de même dans tous les villages de France) : Jean-Claude Gillet fut le premier maire d'Auteuil.

* * *

LES MAIRES DE PASSY

Reconstituer la liste des maires de nos communes, avec dates précises, est une rude tâche compte tenu de la destruction de leurs archives officielles ; toutefois on peut, à l'aide des documents conservés par l'ancienne sous-préfecture de Saint-Denis et reclassés par les Archives de Paris, établir ces listes avec une bonne approximation.

Le premier maire de Passy fut Louis Guillaume **Le Veillard**, élu le 1^{er} février 1790. Il était écuyer, doyen des gentilshommes servants du Roi, ancien syndic de Passy et propriétaire-directeur des Eaux minérales de Passy. Il quitte ses fonctions de maire en 1791 et devient capitaine à la garde nationale ; c'est à ce titre que le 10 août 1792 il accompagne le Roi quand il se rend à l'Assemblée avant d'être enfermé à la prison du Temple. Le 8 novembre 1793, suite à une dénonciation au comité de Salut public, le Veillard est arrêté mais laissé en liberté. Le 15 juin 1794, il est de nouveau arrêté, puis jugé et immédiatement guillotiné.

A la démission de Le Veillard en 1791, le docteur Antoine-Félix **Dussault**, maître en chirurgie et qui faisait partie des douze notables élus en 1790, est élu maire de Passy.

L'administration municipale est alors modifiée, par l'Assemblée législative en 1792, regroupant l'administration au niveau du canton. Le canton de Passy se compose de Passy, d'Auteuil et de Boulogne (les révolutionnaires ont réinventé l'ancienne paroisse d'Auteuil !) ; l'administration cantonale est dirigée par un président et à chaque commune est affecté un *agent municipal*. En 1793, Pierre **Devèze**, maître charpentier de 36 ans, est l'agent municipal de Passy. Le 11 mars 1795, c'est de nouveau le docteur **Dussault**. En 1799 l'administration municipale est encore modifiée : le canton de Passy est rattaché au canton de Neuilly, qui va jusqu'à Montmartre, et les conseils

municipaux sont recréés, mais nommés par l'administration supérieure.

C'est ainsi que le docteur **Dussault** est nommé maire de Passy sans doute à effet au 1^{er} janvier 1800. Ses principales réalisations seront la fermeture du cimetière de la rue Lekain et la création du nouveau qui donne sur la place du Trocadéro. Le décret du 14 février 1806 fixe au 1^{er} mai de chaque année l'ouverture de la session ordinaire du conseil municipal ; toutes les autres réunions doivent être approuvées par le préfet et faire l'objet d'un procès-verbal à la sous-préfecture de Saint-Denis.

En 1808, Jean-Baptiste **Amavet**, ancien capitaine d'infanterie, est nommé maire, en remplacement du docteur Dussault, et à ce titre Amavet préside la session ordinaire le 2 mai 1808. Il se préoccupe immédiatement d'agrandir le cimetière mais n'obtiendra jamais l'accord du préfet. Après l'arrivée de Louis XVIII, le 8 juillet 1815, Amavet est remplacé par Augé de Fleury. Cela a dû se passer après le 12 septembre 1815 puisqu'à cette date Amavet a demandé, en tant que maire, au sieur de Bressenne, menuisier à Passy, des travaux pour l'ambulance et hôpital des troupes Alliées établies à Passy, rue Franklin, et que toujours en septembre 1815 c'est Augé de Fleury qui passe commande au sieur Cottin, serrurier à Passy, pour réparations à la prison de Passy. Amavet décédera le 21 novembre 1825 dans sa maison, impasse des Carrières.

Mi-septembre 1815, Josué-Alexis **Augé de Fleury**, notaire de Passy, est nommé maire de Passy avec Pierre-Nicolas Quillet comme adjoint. Il se préoccupe de faire peindre sur les maisons les noms des rues et les numéros des portes, et d'installer la mairie dans une maison qu'il possède 3 rue Franklin. Le 6 mai 1824, il fait voter un droit d'octroi communal de 85 centimes par hectolitre de vin ; sachant qu'il s'en consomme environ 10.000 hectolitres par an sur la commune, cela lui permet de financer la réparation des rues pavées et l'installation de vingt réverbères à l'huile sans trop augmenter les impôts locaux, le vin étant principalement

consommé par les Parisiens dans les cabarets et guinguettes. En janvier 1825, il procède au classement des rues remplaçant les chemins vicinaux et en 1828 agrandit le cimetière. Le 19 septembre 1828, il a l'honneur d'accueillir Charles X qui profite d'un déplacement pour visiter le nouveau quartier Elysée - Charles X, c'est à dire les environs de la place Victor Hugo.

Après la révolution de juillet 1830, qui place Louis-Philippe sur le trône, Abraham Gabriel Marguerite **Delessert**, frère de Benjamin, est nommé, semble-t-il en août, maire de Passy en remplacement d'Augé de Fleury. Il réalise de grands travaux d'assainissement, agrandit le cimetière devenu trop petit après l'épidémie de choléra de 1832, obtient l'ouverture de la barrière Franklin et autorise le 29 décembre 1832 l'abbé Gary à agrandir à ses frais l'église de Passy. Gabriel Delessert est nommé préfet de l'Aude le 12 février 1834 et démissionne aussitôt de sa charge de maire. Il sera préfet de Police du 10 septembre 1836 au 24 février 1848, décédera 19 rue Raynouard le 3 janvier 1858 et sera inhumé au cimetière de Passy.

En avril 1834, Jean-Frédéric **Possoz** est nommé maire de Passy. Il est officier de la garde nationale, membre du conseil général de la Seine (et y sera réélu en 1837 et 1846) et propriétaire à Passy où il habite depuis 1827. Un document des Archives de Paris sur les ventes de biens nationaux (DQ10-1597) montre que le 11 septembre 1832 il a essayé d'acheter une portion de terrain située le long de son jardin, offrant 5.025 F, mais ce terrain a été finalement adjugé à Jean-Baptiste Dumoulin qui acheta également le premier pavillon de la Muette et toutes les dépendances, dont ce terrain faisait partie, pour un prix total de 112.225 F. Possoz installe la mairie rue de Passy et fait aménager une place publique en face, réalise des échanges de terrains pour agrandir le cimetière, fait voter le 3 mai 1836 un crédit de 10 F pour acheter *Passy et ses environs* que vient de publier Quillet, ancien adjoint, poursuit l'assainissement et le pavage des rues, remplace l'éclairage à l'huile par celui au gaz, s'oppose à l'installation, juste à côté du

cimetière, d'abattoirs communs pour les bouchers de Passy, achète une maison attenant au presbytère pour le logement du premier vicaire, renouvelle l'inscription des noms des rues et des numérotations sur des plaques de zinc comme à Paris, réalise *le ralentissement de la montagne*, c'est-à-dire le percement de ce qui deviendra le boulevard Delessert, et obtient la création d'un commissariat de police. A la révolution de 1848, il sera révoqué de toutes ses fonctions.

Le 24 février 1848 est proclamé la II^e République. Dans la séance du 11 mars, Possoz y est noté : maire provisoire. Mais la séance du 22 mars, autorisée par le *citoyen commissaire du gouvernement à Saint-Denis*, est présidée par Amédée **Tard**, avec Dauvergne pour adjoint. Très fantaisiste, on raconte que Tard se laisse voir coiffé d'un bonnet phrygien et chaussé de gros sabots garnis de paille. Deux mois plus tard, il est révoqué et remplacé par son adjoint.

Le 24 mai 1848, François-Fortuné **Dauvergne** est nommé maire de Passy. [une notice sur lui a été donnée à la Société Historique d'Auteuil et de Passy par Henri Dauvergne]. Le 18 octobre 1848, il fait voter une retraite de 500 F par an pour M Binay, secrétaire en chef de la mairie de Passy pendant 32 ans, qui vient de donner sa démission pour raison de santé. Après l'épidémie de choléra de 1849, le ministre de l'Agriculture et du Commerce décerne deux médailles d'argent, méritées par leur dévouement, à Dauvergne et à Mchet, pharmacien et adjoint au maire. Dauvergne poursuit l'établissement de trottoirs et l'extension de l'éclairage public. Fin 1851, il fait acheter un terrain pour établir une *chapelle de secours* et des écoles (la population de la Plaine de Passy comptant déjà 2.500 habitants) ; ce sera Saint-Honoré d'Eylau. Sa démission sera acceptée par le préfet le 30 avril 1852, en même temps que celle de Benjamin Delessert qui était membre du conseil municipal.

Le 23 mai 1852, le conseil se réunit sous la présidence de **Possoz**, à nouveau maire, avec Labbé comme adjoint et

Dauvergne parmi les conseillers, pour prêter serment : “*Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président.*”. Il fait voter une surimposition de 120.000 F qui, avec un emprunt de 100.000 F, permettra de payer le terrain et la construction de Saint-Honoré d'Eylau et des écoles. Le 6 mars 1853, nouveau serment : “*Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur*”. Il installe un marché couvert près de la place de la mairie, agrandit à nouveau le cimetière, réalise les échanges entre les nouvelles voies créées par la Société des terrains de la Plaine de Passy et les anciens chemins vicinaux, fait installer des urinoirs publics (car Passy avait alors 12.000 habitants permanents), poursuit l'assainissement de la voirie et l'extension de l'éclairage public, fait installer des bancs sur les pelouses du Ranelagh “*pour les personnes âgées et les mères de famille accompagnées de leurs bonnes d'enfants*”, et achète un terrain à l'angle des rues Mesnil et Saint-Didier (futur marché Saint-Didier). Le 5 décembre 1858, il fait voter le classement des voies créées par la Société civile Guichard & Lesur : six rues et une place de 50 mètres par 35 qui porte déjà son nom : place Possoz. Son mandat prend fin le 31 décembre 1859 pour cause d'annexion.

* * *

LES MAIRES D'AUTEUIL

Comme nous l'avons fait pour Passy, voici la liste reconstituée des maires de la commune d'Auteuil, avec quelques dates précises.

Le premier maire d'Auteuil fut Jean-Claude **Gillet**, élu le 1^{er} février 1790. Il décédera le 14 novembre 1793.

Avec la modification de l'administration municipale par l'Assemblée législative, en 1792, c'est Pierre-Antoine **Benoist** (puis Benoît) qui est nommé agent municipal d'Auteuil dans le canton de Passy. Avec la nouvelle modification de 1799, Pierre-Antoine Benoist est nommé maire d'Auteuil. Il crée un nouveau cimetière (rue Claude-Lorrain), planté d'acacias, qui est inauguré le 7 septembre 1800, et le 21 décembre suivant il y fait inhumer les ossements du chancelier d'Aguesseau, qu'il avait regroupés après la violation de sa tombe en 1793 pour récupérer le plomb de son cercueil. Il crée aussi un comité de bienfaisance, mais les pauvres des communes environnantes y viennent car les habitants d'Auteuil donnent facilement l'aumône, et il doit demander de l'aide au préfet de Police. Il fait construire une nouvelle mairie, place d'Auteuil, ouvre de nouvelles rues, lutte contre les dégâts sur la berge du halage causés par les passagers du passeur du Point-du-Jour, et règle un différend avec madame de Boufflers qui a créé un chemin au travers de la promenade publique. Malade, Benoist démissionne. Il décédera le 13 février 1816 dans sa maison 8 rue Molière [absorbée par la rue d'Auteuil].

La session de mai 1813 est présidée par Nicolas Thomas **Lacroisade**, médecin et propriétaire à Auteuil, ancien membre du conseil municipal depuis au moins 1809. Le 7 juillet 1816, il demande au sous-préfet l'autorisation de donner une concession perpétuelle gratuite au corps de Pierre-Antoine Benoît, mort pauvre, accord qui sera obtenu le 13 août.

Après un mandat de cinq ans, Lacroisade cède son fauteuil à **Evrard**, qui préside la session de mai 1818. Le nouveau maire décide l'inscription du numérotage des maisons et celle de la dénomination des voies, réalise le pavage de ruisseaux, contraint le chevalier d'Arnouville à rétablir dans son ancienne direction le chemin d'exploitation de la plaine de Billancourt et à ne plus faire pacager ses bestiaux sur le terrain d'autrui, et, enfin, il fixe la largeur des chemins vicinaux. La séance du 26 février 1829 est présidée par Evrard.

La session de mai 1829 est présidée par **Pitolet**, avec Lefortier pour adjoint. Il se préoccupe d'agrandir l'école des garçons mais n'a pas le temps de réaliser son projet.

Aux Archives de Paris, la pièce Vquater 1-67 du 6 mai 1831 est signée de Pitolet, maire ; la suivante, du 26 février 1832, est signée Brechemin mais précisant **Lefortier**, maire ; enfin la suivante, du 28 mars 1832, est signée Brechemin, maire. On peut donc en déduire que Pitolet a cessé ses fonctions après la session de mai 1831 et que son adjoint Lefortier a été maire au moins par intérim, jusqu'à la nomination de Brechemin.

Brechemin est nommé maire d'Auteuil en mars 1832, avec Auveillain pour adjoint. Voyant l'épidémie de choléra se développer à Paris, il prend le 28 mars un arrêté interdisant de déposer ou jeter sur la voie publique des immondices, matières fécales et eaux putrides, et impose aux habitants un balayage le long de leurs murs extérieurs tous les mercredis et samedis après-midi. Il organise un service régulier de secours contre les incendies et négocie des échanges de terrains avec M de Gourcust qui veut créer un village sur l'ancien domaine de Billancourt. La dernière pièce signée de Brecheminest datée du 19 septembre 1833.

Signalons au passage la mort le 20 mai 1833, à 75 ans, de Pierre-Louis Descoins qui était membre du conseil municipal d'Auteuil depuis 1809.

A partir du 3 novembre 1833, les pièces sont signées par un nouveau maire : Jean-François **Auvillain**, ancien adjoint. Il finalise les échanges avec M de Gourcust sur Billancourt, fait voter une surimposition de 5 % pendant sept ans pour financer l'assainissement de la commune et la construction d'une nouvelle maison des écoles, lutte contre le vicomte de Julliac qui s'est approprié un ancien chemin le long du cimetière, et rachète la *salle d'asile* créée par le curé d'Auteuil pour les enfants trop jeunes pour suivre les écoles primaires.

La délibération du 10 août 1838 est signée Auvillain ; celles du 1^{er} octobre et du 6 novembre 1838 le sont par **Totin**, maire par intérim. A noter qu'Auvillain participe à ces séances du conseil, mais en tant que simple conseiller.

Le 11 février 1839, un nouveau conseil est réuni avec Joseph Victor **Molin** comme maire et parmi les conseillers : Auvillain, Totin, Louis-François Noblet et Antoine-François Noblet. Molin est le directeur du pensionnat de garçon d'Auteuil. Il s'inquiète dès le 8 novembre 1840 du projet des fortifications prédisant ce qui arrivera le 1^{er} janvier 1860, fait voter une surimposition de 7,5 % et augmente le tarif de l'octroi pour financer des trottoirs, l'éclairage public et l'agrandissement du cimetière, il déménage la mairie et fixe le tarif des *bateaux et trains* qui stationnent sur la Seine au-devant du territoire d'Auteuil.

La réunion du 20 septembre 1846 est présidée par Molin, mais celle du 18 octobre suivant l'est par **Durand** en tant que maire. Il fait construire un mur de clôture suite à l'agrandissement du cimetière et un logement pour le gardien.

Si la délibération du 10 novembre 1846 est signée par Durand, celle du 4 février 1847 l'est par **Noblet**, adjoint et maire par intérim. Il négocie un échange de terrains avec MM Cuissard, Boch et Lebaigne pour créer une nouvelle voie (près de la rue Félicien David actuelle).

Par ordonnance royale du 5 juillet 1847, Louis-Antoine **Bonvallet** est nommé maire de la commune d'Auteuil. Ses adjoints sont Noblet et Musard ; Molin compte parmi les conseillers. Le 14 juillet 1847, le sous-préfet se rend à Auteuil, reçoit de Bonvallet le serment prescrit par la loi du 30 août 1830 et annonce que la démission de M Musard, deuxième adjoint, ayant été refusée, il reprend ses fonctions à dater de ce jour. La principale réalisation de Bonvallet est l'établissement de l'éclairage public au gaz sur une partie de la commune.

Février 1848 : la révolution, la chute de Louis-Philippe, la proclamation de la II^e République. Fin mars, Bonvallet et Noblet donnent leur démission, ce qui entraîne la dissolution du conseil municipal d'Auteuil. Convoqué extraordinairement par arrêté du *citoyen commissaire du gouvernement provisoire près l'arrondissement de Saint-Denis*, le 19 avril 1848, Philippe **Musard**, célèbre chef d'orchestre et compositeur, donne lecture de l'arrêté de la veille nommant les 21 membres du conseil ; l'article 3 précise : "*Les fonctions de maire sont remplies par le citoyen Musard, celles d'adjoints par les citoyens Jéhénot et Fabry*". Musard décédera le 31 mars 1859 après une longue et douloureuse maladie ; à cette occasion le maire soulignera le grand courage et le grand dévouement qu'il a montrés dans l'exercice de ses fonctions à un moment si difficile après la révolution de février 1848.

Le 6 février 1851, Antoine **Jéhénot** est maire par intérim. Ancien élève de l'Ecole militaire, il a fait les campagnes de l'Empire jusqu'en 1814 ; traversé par une balle il eut deux côtes brisées au combat de Sainte-Croix près de Colmar. Ayant refusé de servir sous la Restauration, il reprend du service en 1830 et est nommé chef d'escadron et officier de la Légion d'honneur. A sa retraite il vient se fixer à Auteuil et se met au service de ses concitoyens.. Le 16 août il est maire d'Auteuil avec Couttolenc et Dulud comme adjoints. Il fait réaliser d'importants travaux dans la maison des écoles, revoit totalement le tarif de l'octroi, donne le nom de François Gérard